

FICHE DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	« Goo » apprêt spray pour plastiques 400ml		
CODE	090049 (gris clair)	090050 (gris)	090053 (gris foncé)
DISTRIBUTEUR	BOSSAUTO INNOVA, S.A.		
ADRESSE	c/ Thomas Edison 16, Apartado de correos 95		
VILLE	08430 La Roca del Vallés (Barcelona)		
TEL	902 100 667		
FAX	902 363 047		
E-MAIL	info@bossauto.com		
WEB	www.bossauto.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

A. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Aerosol 1: H222; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H336; Aquatic Chronic 3: H412; -: H229.

B. Effets adverses le plus importantes

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aerosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater si chauffé. Provoque une irritation des yeux. Peut causer somnolence ou vertiges. Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

2.2. Éléments de l'étiquetage

A. Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

• Indications du danger

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H222 Aerosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient fermé à pression : peut exploiter s'il s'échauffe.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Provoque somnolence ou vertige.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets nocifs durables

• Pictogrammes de danger



GHS02 : Flamme



GHS07 : Point d'exclamation

• Mention d'avertissement

Danger

• Indications de précaution

- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation régionale.
- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- P251 Récipient sous pression: ne pas perforez, ni brûler, même après usage.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

2.3. Des autres dangers

Autres dangers : Danger de dommage sévère à la santé à cause d'une exposition prolongée.
 Substances PBT : Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT/vPvB.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Composants dangereux

Composant	Numéro CAS	EINECS	Concent.	Classification CLP	PBT / WEL
Acétone	67-64-1	200-662-2	37,5%	Flam. Liq. 2: H225; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H336; -: EUH066	-
Acétate de butyle	123-86-4	204-658-1	11,25%	Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H336; -: EUH066	-
Propane (Num. reg. REACH 01-2119486944-21-XXXX)	74-98-6	200-827-9	11,25%	Flam. Gas 1: H220; Press. Gas: H280	Substance avec limitation de l'exposition au lieu de travail.
2-methoxy-1-methylethyl	108-65-6	203-603-9	7,5%	Flam. Liq. 3: H226	Substance avec limitation de l'exposition au lieu de travail.

Butane (Num. reg. REACH: 01-2119474691-32-XXXX)	106-97-8	203-448-7	7,5%	Flam. Gas 1: H220; Press. Gas: H280	Substance avec limitation de l'exposition au lieu de travail.
Isobutane (en contenant >= 0.1 % Butadiène (203-450-8))	75-28-5	200-857-2	7,5%	Flam. Gas 1: H220; Carc. 1A: H350; Muta. 1B: H340; Press. Gas: H280	-
Butan-1-ol	71-36-3	200-751-6	3,75%	Flam. Liq. 3: H226; Acute Tox. 4: H302; STOT SE 3: H335; Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318; STOT SE 3: H336	-
Propan-2-ol	67-63-0	200-661-7	1,75%	Flam. Liq. 2: H225; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H336	-
Trizinc bis (ortophosphate)	7779-90-0	231-944-3	1,75%	Aquatic Chronic 1: H410; Aquatic Acute 1: H400	-

3.2. Composants no classifiés

Nitrocellulose	9004-70-0	-	1,75%	Flam. Sol. 1: H228	-
----------------	-----------	---	-------	--------------------	---

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

A. En cas de contact avec la peau

Généralement le produit ne provoque une irritation à la peau.

B. En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

C. Si avalé

Boire beaucoup de l'eau d'immédiat et proportionner air frais. Consulter un médecin.

D. En cas d'inhalation

Éloigner la personne affectée de l'exposition en assurant la propre sécurité. Consulter un médecin. Transporter la personne affectée à l'air frais en cas d'inhalation de vapeurs. Consulter un médecin en cas de plaintes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

A. En cas de contact avec la peau

Peut provoquer irritation et rougissement en la zone de contact.

B. En cas de contact avec les yeux

Peut provoquer irritation et rougissement. Les yeux peuvent pleurer profondément.

C. Si avalé

Peut provoquer douleurs et rougissement de la bouche et la gorge. Peut occasionner nausées et douleur stomacal.

D. En cas d'inhalation

Peut provoquer une irritation à la gorge, avec sensation d'oppression à la poitrine.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires immédiatement

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser des agents d'extinction appropriés pour éteindre le feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients. Dioxyde de carbone, poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools. Ne pas utiliser jets d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser des vêtements de protection et prévenir le contact avec la peau et les yeux.

6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles : assurer une bonne ventilation. Éliminer toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter qu'il pénètre en des eaux superficielles ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation appropriée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sécurisée

Éviter le contact direct avec la substance. Assurer une ventilation suffisante à la zone. Ne manipuler pas dans espaces confinés. Éviter la formation ou la propagation de brouillards en l'air. Il est interdit de fumer.

7.2 Conditions d’stockage sécurée, en incluant possibles incompatibilités

Stocker dans une zone froide et bien ventilée. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir à l’écart des sources d’ignition. Éviter la concentration de charges électrostatiques en la zone la plus immédiate. Maintenir à l’écart de la lumière solaire directe. Les régulations concernant le stockage des récipients sous pression. Ne pas exposer à températures de plus de 50°C.

7.3 Usages finals spécifiques

8. CONTROLE DE L’EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de control

Composant	Limites d’exposition dans le lieu de travail:			Poudre respirable:	
	État	TWA 8 heures	STEL 15 min.	TWA 8 heures	STEL 15 min.
Acétone	UK	1210 mg/m ³	3620 mg/m ³	-	-
Acétate de n-Butyle	UK	724 mg/m ³	966 mg/m ³	-	-
Propane	UK	1800 mg/m ³	7200 mg/m ³	-	-
Acétate de 2-Metoxo-1-metiletilo	UK	274 mg/m ³	548 mg/m ³	-	-
Butane	UK	1450 mg/m ³	1810 mg/m ³	-	-
Butan-1-ol	UK	-	154 mg/m ³	-	-
Propan-2-ol	UK	999 mg/m ³	1250 mg/m ³	-	-

A. Valeurs DNEL/PNEC

Pas d’information disponible.

8.2. Control de l’exposition

A. Mesures d’ingénierie

Assurer une ventilation suffisante à la zone. Tenir à l’écart des aliments, boissons et aliments pour les animaux. Laver les mains avant des pauses et à la fin de la journée du travail. Ne pas inhaler des gaz/fumés/aérosols.

B. Protection respiratoire

Il faut utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en cas d’urgence.

C. Protection des mains

Non applicable.

D. Protection des yeux

Lunettes de sécurité proprement ajustées. Assurer qu’il ait un bain d’œil disponible.

9. PROPRIETÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur propriétés physiques et chimiques:

Forme	Aérosol
Couleur	Conformément à les spécifications du produit
Odeur	Caractéristique

Rang d'évaporation	Non applicable
Solubilité en l'eau	Non/peu miscible
Point d'ébullition/ rang °C	Non applicable
Point de fusion/ rang °C	
Limite d'inflammabilité %	
Inférieur	1,2
Supérieur	13,0
Point d'ignition	<0
Coeff. Part. N-octanol/eau	Pas d'information disponible
Autoinflammabilité	Pas de combustion spontanée
Pression de vapeur	3500 hPa
Densité relative	Pas d'information disponible
VOC g/l	676,1 g/l – VOC-EU % : 86,68%
pH	Pas d'information disponible

9.2. Autres informations

Température d'ignition	333°C
Densité	0,78 g/cm ³ (20°)
Contenu de solvant : solvant organique	86,7%
Niveau de solides	9,3%

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

-

10.2. Stabilité chimique.

Stable sous conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

-

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Surfaces chaudes. Flammes.

10.5. Matériels incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Émet des fumées toxiques en combustion.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Information sur les effets toxicologiques

A. Ingrédients dangereux

Acétone	IVN	RAT	LD50	5500 mg/kg
	ORL	MUS	LD50	3000 mg/kg
	ORL	RAT	LD50	5800 mg/kg
Acétate de butyle	ORL	MUS	LD50	6 mg/kg
	ORL	RAT	LD50	10768 mg/kg
2-methoxy-1-methylethyl	IPR	MUS	LD50	750 mg/kg
	ORL	RAT	LD50	8532 mg/kg

Butan-2-ol	IVN	RAT	LD50	310mg/kg
	ORL	MUS	LD50	2680 mg/kg
	ORL	RAT	LD50	790 mg/kg
Propan-2-ol	IVN	RAT	LD50	1088mg/kg
	ORL	MUS	LD50	3600mg/kg
	ORL	RAT	LD50	5045mg/kg
	SCU	MUS	LDLO	6mg/kg

B. Effets importants pour le mélange

Effet	Voie	Bases
Risque de provoquer des effets graves et de l'irritation aux yeux.	OPT	Dangereuses: calculé.
STOT-exposition unique	-	Dangereuses: calculé.

11.2. Symptômes/voies d'exposition

A. En cas de contact avec la peau

Peut provoquer irritation et rougissement en la zone de contact.

B. En cas de contact avec les yeux

Peut provoquer irritation et rougissement. Les yeux peuvent pleurer profondément. Peut provoquer des douleurs intenses. La vision peut devenir brouillée. Peut provoquer des dommages permanents.

C. Si avalé

Peut provoquer douleurs et rougissement de la bouche et la gorge. Peut occasionner nausées et douleur stomacal.

D. En cas d'inhalation

Peut provoquer une irritation à la gorge, avec sensation d'oppression à la poitrine.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. Toxicité

A. Valeurs d'écotoxicité

Espèce	Test	Valeur	Unité
CAS 67-64-1			
Daphnia	48h EC50	8800	mg/l
Daphnia	48h LC50	2262	mg/l
Pez	96h LC50	5540	mg/l
CAS 123-86-4			
Daphnia	48h EC50	44	mg/l
Algae	96h EC50	320	mg/l
Daphnia	24h LC50	205	mg/l
CAS 108-65-6			
Daphnia	EC50	408	mg/l

B. Composants dangereux

ACÉTONE			
Bluegill (<i>Lepomis macrochirus</i>)	LC50	8300	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et mPmB

Le produit n'a été pas identifié comme une substance PBT.

12.6. Autres effets adverses

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes terrestres. Classe de danger aquatique (NL) 8 : Schadelijk voor in het water levende organismen; kan in het aquatisch milieu op lange termijn schadelijke effecten veroorzaken. Gevaar voor water klasse 2 (D) (Zelfclassificatie): gevaar voor water.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes pour le traitement de résidus

A. Élimination

Déposer dans un container approprié et disposer pour le ramassage par une entreprise spécialisée. Il ne doit être déposé avec les ordures ou en eaux usées.

B. Code de résidu

08 01 11

C. Élimination de l'emballage

Réipients contaminés : les réipients non-contaminés peuvent être recyclés.

D. NB

Il faut que l'utilisateur prête attention aux possibles réglementations régionales ou nationales par rapport à l'élimination des résidus.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN1950

14.2. Désignation officielle de transport des Nations Unies

Désignation officielle : AÉROSOLS

14.3. Type de danger pour le transport

Type de transport : 2

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Précautions spéciales : Attention : Gaz. Numéro EMS: F-D, S-U

Code de tunnel : D

Catégorie de transport : 2

15. INFORMATION REGLAMENTAIRE

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique pour la substance ou le mélange n'a été réalisée par le fournisseur.

16. AUTRES INFORMATIONS

A. Autre information

Cette fiche de sécurité est prête conformément à la réglementation n° 1907/2006.

Cette fiche de sécurité est prête conformément à la réglementation n° 1272/2008.

B. Phrases utilisées dans les sections 2 et 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H340 Peut induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H350 Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H414 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'information antérieure est considérée comme correcte mais elle ne contient toute l'information et, par conséquent, elle doit être utilisée comme une orientation. Cette entreprise n'assume la responsabilité d'aucun dommage causé par la manipulation ou le contact avec le produit.

L'information antérieure est considérée comme correcte mais elle ne contient toute l'information et, par conséquent, elle doit être utilisée comme une orientation. Cette entreprise n'assume la responsabilité d'aucun dommage causé par la manipulation ou le contact avec le produit.

L'information antérieure est considérée comme correcte mais elle ne contient toute l'information et, par conséquent, elle doit être utilisée comme une orientation. Cette entreprise n'assume la responsabilité d'aucun dommage causé par la manipulation ou le contact avec le produit.

L'information antérieure est considérée comme correcte mais elle ne contient toute l'information et, par conséquent, elle doit être utilisée comme une orientation. Cette entreprise n'assume la responsabilité d'aucun dommage causé par la manipulation ou le contact avec le produit.

L'information antérieure est considérée comme correcte mais elle ne contient toute l'information et, par conséquent, elle doit être utilisée comme une orientation. Cette entreprise n'assume la responsabilité d'aucun dommage causé par la manipulation ou le contact avec le produit.